Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 42 (1906)

Heft: 28-29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIIme ANNÉE — LAUSANNE

N° 28-29. — 21 juillet 1906.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Société suisse d'hygiène scolaire. — Lettre de Paris. — Le nouveau « bill » d'éducation anglais. — Règlement des écoles primaires vaudoises. — Chronique scolaire : Jura bernois. Neuchâtel. Vaud. Milan. — Revue de la Suisse allemande. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *La langue maternelle au degré intermédiaire. — Composition. — Dictée. — Astronomie : Le ciel du 15 juillet au 15 août.*

SOCIÉTÉ SUISSE D'HYGIÈNE SCOLAIRE

C'est M. le Dr Bourquin, de la Chaux-de-Fonds, qui avait accepté le mandat de rapporter sur le surmenage dans les écoles secondaires. Lui aussi a dû sabrer son rapport. Et c'est regrettable, car l'auditoire aurait désiré être plus abondamment renseigné sur les conditions dans lesquelles vivent nos gymnases et nos écoles normales. D'une enquête à laquelle M. le Dr Bourquin a procédé auprès de 23 gymnases suisses, il résulte que les programmes et le nombre des leçons dans les trois sections littéraire, scientifique et pédagogique varient considérablement d'une ville à l'autre. Les programmes ne tiennent pas encore assez compte des carrières futures des élèves. « Ils conduisent à des examens de fin d'année ou à des examens de diplôme qui sont trop vastes, souvent purement mécaniques, d'où le raisonnement est exclu, pour ne devenir qu'un exercice de mémorisation. » Sauf peut-être pendant le dernier semestre, le nombre des leçons est trop élevé, surtout pour les pédagogues. La norme admise en Prusse est de 30 à 34 heures. M. Bourquin propose 28 heures par semaine jusqu'à 14 ans, 28 à 30 de 14 à 16 ans, de 32 à 33 de 16 ans au-dessus ; congé deux après-midi par semaine. Quant aux examens de maturité, le rapporteur demande qu'ils portent sur le programme de la dernière année d'études et que l'appréciation des maîtres y joue un rôle prépondérant, aussi important dans tous les cas que celle des jurys.

Comment réaliser la première réforme désirable, celle de l'uniformité des programmes? Par une entente effective des autorités dirigeantes, dit M. le Dr Bourquin. Par la commission fédérale des examens de maturité, dit M. le Dr Schmid. La question est posée. C'est au comité de la Société d'hygiène à préparer la solution. Espérons que celle-ci ne tardera pas, car bon nombre de gymnasiens souffrent d'un surmenage qui n'a pas son excuse dans les exigences des études ultérieures.

M. Bourquin demande une réforme des examens que l'on subit dans le canton de Neuchâtel pour obtenir le brevet d'instituteur.

Le rapport de l'honorable médecin des écoles de la Chaux-de-Fonds et les tableaux graphiques qui l'illustraient ont excité un vif intérêt dans l'auditoire.

Les ordres du jour des séances de la Société suisse d'hygiène scolaire ont un défaut que nous signalions déjà l'an dernier, c'est d'être trop chargés. Nous devions entendre le premier jour les rapports de M. le Dr Sandoz, de Neuchâtel, et de M. le Dr Zollinger, de Zurich, sur l'hygiène du personnel enseignant. La discussion sur le surmenage à l'école primaire n'a pas laissé le temps nécessaire, au grand regret des 500 instituteurs et institutrices présents. On aurait pu le lendemain entendre le rapport de M. Sandoz, mais on n'y a pas pensé, et c'est dommage, car si la question est nouvelle, elle n'en est pas moins importante.

M. Sandoz demande un examen médical avant l'entrée à l'Ecole normale et avant l'entrée en fonctions, et l'institution d'une double enquête, médicale et sociale, dont la Société suisse d'hygiène scolaire devrait prendre l'initiative [1]. L'enquête médicale aurait pour but de fournir des données statistiques relatives à la morbidité et à la mortalité des membres du corps enseignant. L'enquête sociale renseignerait sur les conditions économiques et professionnelles : logement, alimentation, nombre des heures de travail, nombre des élèves, état des locaux scolaires, traitements, caisse de secours, pension de retraite. Les résultats de l'enquête seraient portés à la connaissance des gouvernements cantonaux pour leur signaler les progrès désirables et l'on rédigerait un *vade-mecum* d'hygiène à l'usage des maîtres.

M. Zollinger, de son côté, demande que les candidats à l'enseignement soient choisis non seulement d'après le résultat des examens, mais d'après les aptitudes et le caractère. Ils devraient

[1] Cette enquête se fait dans plusieurs écoles normales, entre autres à celle de Lausanne *(La Réd.)*.

justifier d'une bonne santé, avoir 18 ans au minimum et recevoir une préparation professionnelle d'une durée de deux ans. Ils auraient 15-20 heures seulement de leçons par semaine et disposeraient ainsi du temps nécessaire aux exercices pratiques et aux études personnelles. Le programme d'enseignement comporterait l'hygiène scolaire et l'éducation des enfants arriérés. Les examens pour le brevet seraient réduits au minimum. Ils doivent montrer ce que le candidat peut plutôt que ce qu'il sait. Les renseignements donnés par les professeurs seraient prépondérants. M. Zollinger conseille à l'instituteur de prendre tous les jours contact avec la nature, de ménager sa voix, de soigner ses dents, de ne pas trop présumer de ses nerfs, de prendre un repos suffisant, de conserver sa fraîcheur d'esprit en donnant un peu de ses loisirs à une étude de prédilection, à la conversation avec des personnes cultivées et aux œuvres d'intérêt public, plus particulièrement à celles de bienfaisance. M. Zollinger limite à 30 le nombre des élèves d'une classe et à 32 le nombre des leçons qu'un maître doit donner. Il rappelle les conditions que le bâtiment scolaire doit remplir au point de vue de l'hygiène. Il demande que le logement du maître soit sain, si possible dans un autre bâtiment que l'école et à une certaine distance de celle-ci. Il exprime enfin le vœu que l'instituteur ait un traitement qui lui permette d'élever convenablement sa famille et d'envisager l'avenir sans inquiétude, qu'une pension suffisante lui permette de se retirer après 40 ou 45 ans de services, enfin que la veuve et les enfants d'un maître soient l'objet de la sollicitude collective de l'Etat, de la Commune et du corps enseignant.

M. le Dr Schmid, président, a proposé et fait admettre la constitution d'une commission chargée de procéder à l'enquête réclamée par M. le Dr Sandoz. Il va de soi que la commission compte parmi ses membres les deux rapporteurs.

Ainsi M. Sandoz a vu sa principale conclusion adoptée sans qu'il ait lu son rapport. En revanche M. E. Colomb, architecte à Neuchâtel, a été admis à résumer son étude sur les W. C., mais les conclusions n'en seront discutées que l'année prochaine.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans le détail des discussions ni d'allonger ce compte rendu. A Lucerne l'année dernière, M. le Dr L. Guillaume, le promoteur en 1859 de l'hygiène scolaire dans notre pays, avait été acclamé comme président d'honneur de la réunion de Neuchâtel. Il a été le héros fêté de ces deux journées consacrées à l'hygiène scolaire. Ses mérites

ont été rappelées par M. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat, dans son discours d'ouverture. Ils sont, en outre, consignés dans une brochure que le Département de l'instruction publique a publiée pour faire connaître aux membres de de la Société d'hygiène les œuvres de bienfaisance qui, dans le canton de Neuchâtel, sont consacrées à l'enfance des écoles. — M. le Dr Guillaume ne s'est pas contenté comme il le disait, d'applaudir aux travaux présentés. Il a apporté sa contribution sous forme de divers tableaux statistiques concernant l'examen sanitaire des enfants arrivés à l'âge de de scolarité, les motifs de réforme des recrues de 1901 à 1905, et les conditions sanitaires de l'habitation dans les cas de décès par suite de maladies tuberculeuses et de maladies infectieuses. On voit que le vénérable directeur du Bureau fédéral de statistique continue à donner l'exemple de l'activité.

Les loisirs de la Société d'hygiène ont été très agréablement occupés. Nous avons fait une visite à la Colonie de vacances de Neuchâtel et au château voisin de Gorgier, avec collation très aimablement offerte. Une charmante soirée familière dont le corps enseignant de Neuchâtel-ville a fait les frais, fut la cause de quelques arrivées tardives à la séance du lendemain. Mais *ousqu'y a de l'hygiène...* comme dit M. Matthias, l'auteur d'une divertissante pochade de circonstance. Enfin banquet de clôture, agrémenté d'excellents discours et de productions variées, et par lequel nous clôturerons aussi notre incomplet compte rendu, après avoir annoncé toutefois que la Société Suisse d'hygiène scolaire se réunira l'année prochaine au mois de mai, à St-Gall.

Ed. Clerc.

LETTRE DE PARIS

Il me souvient qu'au mois de février de l'année dernière, je vous signalai, sans y attacher grande importance, l'idée lancée par M. Massé, rapporteur du budget de l'Instruction Publique, de supprimer les Ecoles normales et de transférer aux Lycées la préparation des instituteurs. Je ne pensais pas alors qu'elle dût recruter beaucoup de partisans. Je me trompais, et depuis nous avons eu, nous les primaires, à prendre contre plus d'un adversaire soudainement dressé devant nous la défense d'une institution qui pourtant a fait ses preuves et que nous regardons comme la maîtresse ouvrière de l'éducation démocratique.

Il ne serait d'aucun intérêt pour vous que j'embrasse ici dans le récit de ces polémiques dont l'écho se prolonge encore, non sans entretenir en nous un vague sentiment d'inquiétude. Ce que je

voudrais seulement faire aujourd'hui, c'est prendre dans les vigoureuses rispotes parties de la main de mon vaillant collègue M. Brossolette, président de notre *Association amicale des professeurs d'Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices*, — ripostes qui ont jeté quelque émoi dans l'enseignement secondaire, où notre suppression eût satisfait des vœux publiquement et collectivement exprimés [1], — une très exacte et très vivante analyse de l'*esprit primaire*, de cet esprit pour lequel on affiche en certains milieux universitaires un trop insultant dédain, et dont les défauts supposés ou réels sont les principaux griefs allégués contre le mode actuel de préparation des instituteurs.

« Esprit primaire », « esprit dogmatique », ce sont deux expressions synonymes pour les détracteurs de notre enseignement normal. Cet esprit, à les en croire, porte ceux qui en sont imbus à se considérer comme investis d'un « sacerdoce » ; il se montre exclusif des méthodes critiques et des bonnes disciplines intellectuelles ; bref, il crée une sorte de péril dans la société contemporaine. Il est donc salutaire et urgent de le détruire en démolissant ses sanctuaires, qui sont les Ecoles normales, et en faisant participer les futurs maîtres d'école à la culture large, variée, libérale et « humaine » que reçoivent au lycée les fils de la bourgeoisie.

C'est à ces accusations, dont l'injustice égale le vague et dont le vague fait toute la force, que réplique M. Brossolette dans un ironique et spirituel *plaidoyer pour l'« esprit dogmatique »* [2].

Il montre d'abord combien il est peu équitable de faire aux instituteurs le reproche de n'avoir pas le sens critique très développé, comme si ce sens était la marque infaillible de tous ceux qui ont fait des études secondaires ! L'esprit critique, « qui met en déroute tous les dogmatismes », est des plus difficiles à acquérir, et il est à présumer que ceux qui le possèdent sont en petit nombre. C'est une grossière illusion de croire « qu'on en prend possession une fois pour toutes sur les bancs de l'école ou du lycée afin de pouvoir s'en servir désormais dans toutes les occasions de l'existence ». Au contraire, il « ne peut résulter que d'un effort perpétuellement poursuivi après l'école, que d'un rajeunissement continu de la pensée, que d'une confrontation sans cesse renouvelée des idées et de l'expérience ». Or soyez de bonne foi et voyez ce qu'il en coûte à un « primaire » pour acquérir et conserver cet esprit :

[1] Le Congrès de la Fédération des professeurs de l'enseignement secondaire de l'Académie de Caen a, dans sa session d'août, voté la disparition des Ecoles normales ; et diverses revues d'enseignement secondaire ont publié des articles inspirés des mêmes idées.

[2] *Bulletin trimestriel de la Société amicale des professeurs d'Ecoles normales*, avril 1906.

Vous placez l'élève sorti de l'Ecole normale dans une commune rurale ; vous lui confiez une soixantaine d'élèves, garçons et filles, répartis en une foule de divisions ; vous ne pouvez éviter que sa principale occupation réside dans l'épellation de l'alphabet ou dans la manœuvre du boulier-compteur ; vous l'invitez à surveiller les récréations, à présider au balayage ; vous exigez qu'il y ait sur les cahiers de ses élèves beaucoup d'encre rouge ; vous voulez qu'il gère la Caisse d'épargne, qu'il s'occupe de mutualité, qu'il institue un cours d'adultes, qu'il fonde un patronage ; vous le chargez des écritures de la mairie ; vous lui procurez, pour son ravitaillement, une bibliothèque où sont six romans de Jules Verne et une collection d'œuvres agricoles envoyées jadis par M. Rouland, ministre de Napoléon III ; vous lui offrez, comme excitant intellectuel, le contact de villageois qui, de l'aube au crépuscule ne quittent point leurs champs ou leurs vignes ; vous le mettez dans la main du maire, du préfet, des politiciens ; au besoin vous l'abandonnez aux intrigues sournoises des ennemis de l'école, aux colères véhémentes des marguilliers surexcités par la perspective des inventaires. Dans ces conditions, la merveille n'est pas que nous soyons incapables de pousser le raffinement intellectuel aussi loin qu'un professeur de rhétorique supérieure d'un lycée de Paris, ou l'aptitude à la recherche scientifique aussi avant que les maîtres les plus réputés de la Sorbonne ; la merveille est que nous gardions le zèle professionnel, l'ardeur de conviction, la foi en la valeur de l'instruction et quelques autres qualités qu'on voit assez communément répandues dans le corps primaire.

M. Brossolette s'attache ensuite à montrer que peut-être l'« esprit primaire », si étroit que soit le cercle où une situation de fait et des circonstances très peu favorables paraissent devoir l'enfermer, n'est pas d'une essence ou d'une qualité tout à fait méprisable. C'est la partie positive de son analyse, que je reproduis en entier, avec la conclusion que l'auteur lui-même en a dégagé. Y ajouter un commentaire me semble tout à fait superflu.

« Instituteurs, nous avons donc, je suis tout prêt à en convenir, de réelles difficultés à vaincre pour entretenir en nous le sens critique. Mais cet aveu fait, il importerait de nous demander, si au point de vue du goût de la libre discussion, nous sommes aussi inférieurs qu'on se plaît à le dire à ceux qui bénéficient dans les lycées et collèges de l'éducation secondaire. Tout le monde n'est pas encore absolument d'accord à ce sujet. Lisez par exemple ces quelques lignes empruntées à l'article que M. F. Vial publie dans la *Revue pédagogique* du 15 février : « Pour soutenir que les professeurs de l'Ecole normale, dit-il, don-
» nent un enseignement « essentiellement dogmatique » et étroit, il faut assuré-
» ment ne pas les connaître. Pour notre part, ayant pu comparer de près l'en-
» seignement des Ecoles normales et celui des Lycées, nous avons été amené à
» une opinion directement contraire. C'est au lycée que, soit en raison du plus
» jeune âge des élèves (le bachelier quitte le lycée à dix-sept-ans, à peu près à
» l'âge où l'élève-maître entre à l'Ecole normale), soit parce que la matière moins
» vivante des études secondaires prête moins aux échanges d'idées, soit enfin et
» peut-être surtout parce que les susceptibilités plus éveillées des jeunes gens et
» de leurs familles conseillent à chacun, maîtres et élèves, de se tenir sur ses
» gardes, c'est au lycée que l'enseignement risque de n'être et n'est trop souvent

» qu'un monologue du professeur. Mais les primaires, professeurs et élèves, » apportent à l'œuvre de l'éducation une foi plus robuste, une ardeur plus sincère, nous dirions volontiers une candeur plus intrépide. Le désir du maître de » voir ses élèves penser par eux-mêmes n'a d'égal que le désir des élèves de » penser autrement que le maître. Volontiers même trouverions-nous que les uns » et les autres apportent à « discuter » un zèle excessif, oubliant trop parfois que » la collaboration du professeur avec les élèves suppose, pour être féconde, chez » l'un le sentiment de sa supériorité, chez les autres la confiance et la modestie ». Je n'ai le dessein d'ajouter aucun commentaire à ces paroles. Je me borne à constater que M. Vial est un professeur secondaire qui a regardé de très près les primaires et qui les a regardés avec sympathie, ce qui est peut-être une condition pour les bien voir. Après cela, libre à chacun d'estimer qu'une telle opinion n'est pas loin de faire justice des attaques dirigées contre notre « esprit dogmatique ».

Pourtant si, comme le proclame M. Vial, les primaires ont le goût passionné de la libre discussion, comment se fait-il donc que les députés et les professeurs secondaires soient si empressés à leur reprocher leur intransigeance dogmatique? Nos contradicteurs seraient-ils aveugles ou de mauvaise foi? Non! nous ne devons pas croire que nos adversaires sont si complètement dans l'erreur ou caressent de parti pris des desseins si pervers. La vérité est qu'ils sont surpris, effrayés par « l'esprit nouveau » qui se manifeste dans l'enseignement primaire ; ils le trouvent différent de celui des lycées auquel ils sont habitués ; ils le considèrent comme très menaçant et ne sachant comment le définir, ils l'appellent « esprit dogmatique », autoritarisme, absence de méthode et de sens critique. Mais qu'est-ce donc au juste que cet « esprit nouveau » qui déconcerte la plupart des hommes de culture secondaire. Voici ce que, dans la *La paix par le droit* [1], en dit M. Paul Stapfer, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux :

« Les études classiques avaient habitué les lettrés, — écrivains, professeurs, » élèves des universités et des lycées, — à goûter dans les belles formes littéraires un plaisir assez vif pour qu'il pût suffire à remplir leur esprit, leur cœur » et leur âme, tellement qu'on a vu ces rêveurs n'avoir que de l'indifférence pour » les réalités qui correspondent aux formes écrites. La justice, la générosité, » l'humanité, étalées au théâtre, inspirant des discours enflammés ou des odes » sublimes, trouvaient, dans leur expression éloquente ou poétique, une plénitude de perfection où rien n'avait à s'ajouter pour la satisfation des bourgeois » instruits. Ils s'endormaient, chaque soir, rassasiés et contents de leur nourriture spirituelle et matérielle de la journée.

» Initié aux mêmes idées et aux mêmes sentiments, l'homme du peuple les » prend au sérieux. Quand un moraliste lui dit qu'il faut aimer sa famille plus » que soi-même, sa patrie plus que sa famille, et l'humanité plus que sa patrie, » gravement, il en conclut qu'il y a un devoir humain supérieur au devoir » patriotique, que, dans leur antagonisme, c'est le premier qui doit prévaloir, et, » logique, il condamne la guerre absolument. Quand un orateur s'écrie que les » hommes et les peuples sont frères, les simples ne comprennent point que ce » soit seulement pour faire une belle phrase. Et quand un poéte judicieux » conseille de

» Faire, au lieu des deux armées,
» Battre les deux généraux,

[1] *La paix par le droit.* — 16me année, nº 1. Janvier 1906, pages 6 et 7.

» trouvant géniale une telle économie, ils entendent qu'on avise aux moyens de » la réaliser tout d'abord.

» Sous l'irrésistible poussée de cette vivante foi populaire, lasse d'une vaine » littérature, impatiente de voir enfin la vérité se traduire en résolutions et en » actes, les monarchies elles-mêmes se sont émues ; elles ont jugé prudent de » devancer les revendications imminentes de l'esprit nouveau. »

Telle est la manière dont M. Stapfer définit « l'esprit nouveau » qui travaille les masses, et telle la façon dont il l'applique à l'explication du progrès de l'idée pacifique grandissant parmi les peuples. Mais on pourrait pareillement l'appliquer à d'autres questions. Souvent, par exemple, un homme de culture secondaire, philosophiquement croyant et politiquement anticlérical, n'éprouve aucune répugnance à accompagner sa femme à la messe ; le primaire, plus enclin à mettre sa conduite en harmonie avec sa pensée, à l'ordinaire s'abstient. Même contradiction entre le député qui regarde son programme comme un thème magnifique à développements oratoires et l'électeur qui, à brève échéance, en réclame la réalisation. Donc l'action en rapport direct avec l'idée, l'idée entraînant à sa suite l'action : voilà « l'esprit nouveau » qui, selon M. Stapfer, inspire les démarches de la démocratie. N'est-ce pas là aussi cette « candeur intrépide » dont parlait tout à l'heure M. Vial ? N'est-ce pas là encore ce « sérieux » de l'esprit primaire que naguère M. Gérard-Varet voulait bien reconnaître dans son article du *Manuel général ?*

* * *

Si maintenant les brillants professeurs qui nous ont combattus dans le journal *l'Enseignement secondaire* se refusent encore à comprendre ce que nous avons voulu dire dans notre manifeste de décembre, concernant « les vieilles humanités et les études dites classiques », qu'ils relisent M. Stapfer. C'est un des leurs : il pourra utilement les éclairer. Nous persistons donc à penser qu'il n'y a point lieu de mettre nos futurs instituteurs au lycée pour les rassasier « d'une vaine littérature », pour les jeter en pâture à une éducation trop souvent verbale et oratoire, pour les efféminer dans la jouissance esthétique purement égoïste que procure la contemplation des « belles formes littéraires », en un mot pour les habituer à trouver naturel le perpétuel divorce de la pensée avec l'action.

Mais est-ce à dire que « l'esprit nouveau », que décrit M. Stapfer, sans avoir l'air de s'en alarmer, ne puisse pas recéler en soi quelque danger ? Il répond aux aspirations démocratiques, nous le savons ; il est en son principe sain, honnête, moral, on ne peut le contester ; il doit être la flamme ardente qui éclaire tout notre enseignement populaire, nous le voulons. Seulement nous ne devons pas oublier qu'il repose sur une puissance de simplification et sur une force de logique outrancière qui portent avec elles leur péril. Comme l'indiquait M. Stapfer, on s'éloigne de la réalité en se réfugiant dans un verbalisme ennemi de l'action ; mais on s'en éloigne non moins sûrement quand on prétend d'un seul bond atteindre l'absolu. Aussi, moins audacieux peut-être que M. Stapfer, nous n'hésitons pas à reconnaître que pour corriger les excès possibles de notre « candeur intrépide », et de notre logique effrenée, c'est une nécessité impérieuse, primordiale, de fortifier en nous le sens du relatif. On nous dira : « Par le lycée, encore tout entier orienté vers le passé ? » — Nous répondrons : « Non ! » — On ajoutera : « Par une forte culture scientifique, tirée de la réalité présente ? » — Nous répondrons : Oui ! »

H. MOSSIER.

Le nouveau « bill » d'éducation anglais ou loi Birrell.

La nouvelle loi scolaire anglaise a été définitivement votée par la Chambre des communes et entrera en vigueur le 1er janvier 1908.

Jusqu'en 1902, écoles officielles et écoles libres (ou confessionnelles) recevaient indistinctement une subvention fixe par tête d'écolier ayant subi ses examens. L'argent venait de l'Etat; le surplus était fourni, pour les écoles officielles, par les impôts communaux; pour les écoles libres, par des contributions volontaires.

A partir de 1902, l'Education Act du ministère Balfour défraie complètement les écoles libres : comme pour les écoles officielles, ce sont les *rates* qui équilibreront les budgets. L'Etat semble, en récompense de ce don, soumettre ces écoles, comme les siennes propres, à l'autorité communale; en réalité, il les laisse libres de tout contrôle efficace, spécialement en ce qui concerne le caractère religieux de l'instruction. C'est l'école confessionnelle érigée en école publique; c'est aussi, sous couleur d'impartialité et de libéralisme envers les diverses sectes, un appoint considérable donné aux Eglises anglicane et catholique, seules assez riches pour avoir partout leurs écoles, dans des localités même où il n'y a aucune école d'Etat.

* * *

C'est là-dessus qu'est arrivé le projet de M. Birrell, ministre de l'instruction publique. Il a suscité, en quelques semaines, 270 assemblées de protestation.

Ce bill, avec ses 40 articles, mérite-t-il l'épithète que lui a récemment appliquée un homme politique et qui a fait fortune, d' « Ali-Baba et de ses quarante voleurs ? »

Dorénavant, l'Etat et les communes ne reconnaîtront comme écoles « publiques » — c'est-à-dire ne subventionneront désormais — que celles sur lesquelles l'autorité municipale exerce un contrôle effectif.

D'où les propriétaires d'écoles confessionnelles libres ont deux voies ouvertes: ou persévérer dans la même ligne avec leurs seules forces, ou entrer en arrangement avec la commune, qui reprendra l'école à son compte.

Le propriétaire qui déclare vouloir maintenir l'école confessionnelle doit s'engager à le faire pour une durée d'au moins cinq années, ceci pour assurer la continuité de l'enseignement scolaire, et empêcher qu'on ne puisse tourner la loi par une fermeture générale des écoles libres.

Quant aux écoles cédées aux communes par les associations ecclésiastiques, l'enseignement religieux y sera réglé de la façon suivante :

Dans la règle, instruction semblable à celle des écoles fondées par l'Etat: c'est-à-dire lecture et explication objective de la Bible, sans interprétation dogmatique ; morale chrétienne commune à toutes les confessions.

Cependant la société religieuse jusqu'ici propriétaire de l'école peut, dans l'acte de concession, exiger un catéchisme confessionnel de sa couleur, qui aura lieu deux jours au plus par semaine, et ne sera pas donné par les maîtres ordinaires, mais par des envoyés de l'association, payés par elle.

Enfin, une concession plus grande encore est faite aux écoles libres reprises par les communes. Si les quatre cinquièmes des parents en font la demande, l'enseignement confessionnel sera maintenu tel qu'il était jusqu'ici, illimité et donné par les maîtres ordinaires, quoique non aux frais des contribuables. Cette instruction sera la seule donnée à l'école, et les élèves dont les parents profes-

sent d'autres croyances devront, comme par le passé, se pourvoir ailleurs. Seulement la liberté de conscience est désormais assurée à la minorité par ce principe que nul enfant n'est tenu d'assister aux heures d'instruction religieuse. Dissidents comme libres penseurs ont donc, pour la première fois, leurs coudées franches dans toute l'Angleterre.

Ce maintien à peu près complet de l'école confessionnelle ne pourra avoir lieu que dans les « bourgs » et « districts urbains » (à l'exclusion, donc, des campagnes) dont la population atteint 5000 habitants; réserve qui est là pour sanctionner cette autre: les enfants de la minorité doivent avoir à portée une autre école où ils puissent aller prendre leur catéchisme, s'ils ne peuvent accepter celui de la majorité.

Les maîtres de toutes les écoles subventionnées sont nommés par l'autorité communale, sur présentation de ces écoles, qui peuvent, si elles sont restées confessionnelles, faire agréer tel de leur bord.

Toutes les contestations seront portées à une commission de trois membres, nommée par le gouvernement.

Telles sont, dans leurs grands traits, les innovations apportées par la loi Birrell à l'organisation scolaire anglaise. On peut les définir comme une tentative de rapprocher le système britannique de celui qui est en vigueur dans certaines parties du continent, dans nos cantons romands en particulier.

Règlement des écoles primaires vaudoises
du 16 octobre 1806. (Suite.)[1]

Des devoirs des Régens, de la police des Ecoles et de leur fréquentation.

Art. 21. Les Régens sont sous la surveillance du Pasteur, non seulement pour ce qui regarde l'exercice de leurs fonctions, mais encore pour ce qui regarde leur conduite morale.

Art. 22. Ils écouteront avec déférence les observations et les remontrances qui leur seront adressées par leurs supérieurs, et, à teneur de leur serment, ils se conformeront à ce qui leur sera prescrit par eux, touchant l'exercice de leurs fonctions, conformément aux Lois et Réglemens à ce sujet.

Art. 23. Ils surveilleront exactement la conduite de leurs élèves, non seulement pendant les heures de l'Ecole, mais encore ailleurs, le cas échéant.

Art. 24. Dans les Communes où le nombre des enfans, en âge de fréquenter l'Ecole, surpassera la soixantaine, et où, par là même, d'après l'Article 4 de la Loi, il y aura plus d'un Régent, l'un des Régens pourra être chargé des garçons et l'autre des filles.

Art. 25. Les Pasteurs et les Municipalités pourront s'entendre pour diviser l'Ecole en classes ou volées, selon l'âge ou le savoir des écoliers, et déterminer le nombre d'heures que chacune d'elles doit passer à l'école.

Et, afin que l'instruction ne soit pas troublée, aucun enfant au-dessous de l'âge de six ans ne pourra désormais être introduit dans l'école.

Art. 26. Les maîtres devront traiter leurs écoliers avec douceur, et s'abstenir de tout emportement et de toute violence, lorsqu'ils seront appelés à les corriger.

Art. 27. Il est défendu aux parens, ou à toute autre personne qui croirait avoir à se plaindre du Régent de s'introduire dans son Ecole pour lui adresser eux-

[1] Voir *Educateur* du 9 juin 1906.

mêmes des reproches. Ils devront recourir au Pasteur, qui sera tenu de prendre connaissance du fait, à teneur de l'article 19 de la Loi.

Art. 28. Jusqu'à ce qu'un nouveau Règlement ait déterminé les Livres élémentaires dont on devra faire usage, les Régens continueront à se servir des Livres qui ont été reçus jusqu'à présent.

Art. 29. Les Régens interdiront à leurs écoliers, et s'interdiront absolument à eux-mêmes, l'usage du patois, dans les heures de l'Ecole, et, en général, dans tout le cours de l'enseignement.

Art. 30. Ils tiendront un Rôle exact de leurs écoliers, noteront régulièrement les absences, tant celles qui auront lieu en vertu d'un congé, que celles qui seront l'effet de la négligence des enfans ou de leurs parens ; et, chaque quinzaine, au moins, ils présenteront l'état des absences au Pasteur.

Art. 31. Ils ne pourront accorder de congé à un écolier que de deux Ecoles dans la même semaine, et seulement sur la demande de ses parens, et sur des raisons valables, dont ils rendront compte chaque quinzaine au Pasteur. Les congés qui excéderaient la quantité de deux Ecoles dans la même semaine, devront être demandés au Pasteur, qui seul pourra les accorder.

Art. 32. Lorsque le Pasteur verra, par la Note du Régent, qu'un écolier a manqué l'Ecole sans congé, il fera appeler les Parens ou Tuteurs (ou ceux qui, aux termes de l'article 15 ci-dessus, les représentent), et les exhortera. Si, dans la semaine suivante, l'enfant persévère dans sa négligence, le Pasteur fera appeler, de nouveau, les Parens ou Tuteurs, et leur déclarera que, dès ce jour, la peine de l'amende de deux batz par chaque jour d'Ecole (Loi, article 7), leur sera appliquée, pour chaque absence nouvelle de leur enfant, ou pupille.

Art. 33. Si les Parens, ou les Tuteurs, ou ceux qui les représentent, se refusent à venir rendre raison au Pasteur de la négligence de leurs enfans, ou pupilles, les amendes leur seront imputées dès le jour où la première invitation leur aura été adressée.

Art. 34. Dans la première semaine de Décembre, le Pasteur fera appeler les Parens, Tuteurs, ou Maîtres, qui ayant des enfans en âge d'être introduits dans l'Ecole, ne les y auraient pas conduits, ensuite de l'avertissement dont il est parlé ci-devant (article 14), et qui ne se seraient pas adressés à la Municipalité pour obtenir la dispense autorisée par la Loi. Si ces Parens, Tuteurs, ou Maîtres sont dans le cas d'obtenir l'exception, le Pasteur les invitera à se mettre en règle sans délai. Dans le cas contraire, il les exhortera, en leur déclarant que, si au 15 Décembre, leurs enfans ne se sont pas présentés à l'Ecole pour y être introduits, l'amende de deux batz par chaque jour d'Ecole leur sera, dès ce jour-là, appliquée.

Art. 35. Tous les quinze jours, s'il y a lieu, le Pasteur transmettra à la Municipalité la Note des absences sujettes à l'amende, signée de lui, et en gardera un double. La Municipalité fera percevoir les amendes d'après cette Note, comme titre exécutoire.

Le produit de ces amendes sera versé dans une Bourse particulière, pour être employé à l'achat de livres pour l'usage des enfans pauvres de l'Ecole indistinctement (Loi, article 10).

Art. 36. La Municipalité tiendra note des amendes, tant perçues que non perçues. Le Pasteur prendra connaissance de cette note et dénoncera au *Conseil académique* tout Parent ou Tuteur qui laissera accumuler les amendes par lui dues, jusqu'au nombre de vingt (Loi, article 8).

Art. 37. Les Rapports annuels dont il sera parlé ci-après feront mention des Parens ou Tuteurs, qui, dans le courant de l'année, auront, pour le même enfant, encouru des amendes jusqu'à la concurrence de huit francs (qu'ils les aient payées ou non), afin qu'il puisse être procédé contr'eux à teneur de l'article 9 de la Loi.

Art. 38. Il y aura, pour les Ecoles qui se tiennent toute l'année, des Vacances annuelles. Le *maximum* de la totalité de ces Vacances sera de huit semaines, dont les Municipalités règleront la répartition, d'après les circonstances locales et les besoins de l'agriculture.

Art. 39. Outre les Vacances générales, les Pasteurs sont autorisés à accorder des dispenses particulières aux enfans dont le travail est nécessaire à leurs parens ; mais cela seulement depuis Pâques jusques à la St-Martin.

Ces dispenses particulières ne pourront excéder le terme d'un mois. Pour les prolonger, ou pour en accorder de plus étendues, le concours de la Municipalité sera nécessaire.

Art. 40. Les Municipalités qui voudront substituer une Ecole le Dimanche, à l'une de celles qui se tiennent pendant les jours ouvrables, sont autorisées à le faire.

Celles qui voudront établir une Ecole le Dimanche, sans rien changer aux Ecoles des jours ouvrables, sont invitées à avoir égard au zèle que les Régens déploieront dans cette circonstance.

Les Municipalités détermineront les enfans, ou les classes, ou volées qui suivront l'Ecole du Dimanche, laquelle devra, autant que possible, avoir lieu immédiatement avant ou après le service du matin.

Tous les Règlemens relatifs aux Ecoles s'appliquent à celle du Dimanche.

Art. 41. Les Régens tiendront la main à ce que les enfans fréquentent assiduement le service Divin du Dimanche matin, et dénonceront au Pasteur ceux qui seraient négligens à cet égard.

Art. 42. Il est ici expressément défendu à tout Régent d'admettre dans son Ecole aucun enfant qui n'y aura pas été introduit par le Pasteur.

Art. 43. Les Municipalités devant fournir au Régent un local convenable et chauffé pour tenir l'Ecole (Loi, article 13), les finances de chauffage et les fournitures de bois faites jusqu'à présent par les enfans sont et demeurent abolies.

F. Meyer.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Instruction publique.** — Le *Jura bernois* de Saint-Imier a reçu de M. le Dr Gobat, les lignes suivantes :

Monsieur le rédacteur,

Veuillez bien me prêter une petite place dans vos colonnes, pour témoigner ma reconnaissance aux sociétés d'instituteurs du Jura et aux personnes qui, à l'occasion des mutations opérées récemment dans les Directions du Conseil exécutif, m'ont exprimé leur sympathie à raison des services que je puis avoir rendus à l'école pendant vingt-quatre années d'administration de l'instruction publique.

Berne, le 4 juillet 1906. A. Gobat, conseiller d'Etat.

*** **Synode de cercle de Courtelary.** — Il s'est réuni au buffet de la gare de Courtelary le 23 juin dernier. On a constaté avec plaisir une forte

participation. Après les exercices de chant, M. Ferrier, maître secondaire à Saint-Imier, a présenté un mémoire sur *Voltaire et la liberté de conscience*. Le temps ayant manqué à l'auteur pour terminer la lecture de sa conférence, celle-ci continuera à la prochaine séance. L'assemblée a voté avec enthousiasme un télégramme de sympathie et de reconnaissance à M. le Dr Gobat, qui a été directeur de l'Instruction publique pendant vingt-quatre ans et qui, dans cette longue période, n'a cessé de travailler avec le zèle et le dévouement que l'on sait au développement de l'école populaire dans notre pays.

Un joyeux banquet réunit un instant encore les instituteurs et les institutrices ; de bonnes paroles y furent prononcées, puis chacun rentra content chez soi.

⁂ **Cours normal de gymnastique à Saint-Imier.** — M. Armand Cherpillod, champion du monde dans la lutte libre, donnera un cours de jiu-jitsu ou lutte japonaise au cours normal de gymnastique qui se donnera prochainement à Saint-Imier. H. Gobat.

⁂ **Neuveville**. — La section de notre district de la Société cantonale a eu, le 23 juin dernier, à Gléresse, sa séance trimestrielle ordinaire.

Elle a d'abord entendu un compte-rendu de M. Meuri, maître au Progymnase de Neuveville, sur l'assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois, tenue en avril dernier, où a été débattue vivement la création d'un secrétariat permanent, à l'instar des grandes associations ouvrières, et d'un organe spécial de combat pour la défense des intérêts matériels. Les lecteurs de l'*Educateur* savent sans doute que cette question, qui prime toutes les autres depuis une année dans le monde scolaire bernois, est soumise à l'étude d'une grande commission de quinze membres. Cette commission, dans laquelle le Jura bernois est représenté par trois membres, MM. Romy à Moutier, Nussbaumer à Delémont et Fridelance à Porrentruy, rapportera à la prochaine assemblée des délégués ; puis les sociétaires auront à se prononcer définitivement en votation générale. On doute qu'il se trouve une majorité dans l'association cantonale pour agréer cette nouvelle institution, qui coûterait au bas mot dix mille francs par an.

M. Ch. Favre, secrétaire de préfecture à Neuveville et membre du Comité central de la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, a présenté ensuite un rapport très goûté sur la mutualité scolaire, à la suite duquel l'assemblée a adopté les conclusions suivantes :

I

La mutualité est une forme du collectivisme, mais du collectivisme réduit aux risques ordinaires de la vie.

Introduite dans les éléments si complexes de la question sociale, elle est susceptible d'en procurer une solution normale et satisfaisante.

Appliquée à certaines caisses d'entreprises, elle prémunit ses adhérents contre les suites pécuniaires de la maladie, des accidents, de l'invalidité, du chômage, etc., donnant ainsi satisfaction à leurs besoins et à ceux de la famille éprouvée.

La mutualité est essentiellement moralisante. Elle cultive le goût et la pratique de l'ordre, du travail et de l'économie ; elle enseigne la bienveillance et la prévoyance. Sa place est marquée dans tout programme d'éducation sociale.

II

La mutualité a pénétré jusque dans l'école populaire. Les plans d'étude ne pourront désormais plus l'ignorer. Il est hautement à désirer que les expériences

actuellement tentées se généralisent et que les Chambres fédérales fassent une large part à la mutualité scolaire dans le projet de loi sur les assurances.

Après avoir voté l'envoi d'un télégramme de sympathie à M. le Dr Gobat, qui a dirigé pendant vingt-quatre ans le Département de l'Instruction publique et sera dorénavant à la tête de celui de l'Intérieur, on décide que la prochaine réunion aura lieu en septembre à l'hôtel de Mont-Souhait et que les collègues de langue française de Bienne y seront invités. Th. Möckli.

NEUCHATEL. † **Caroline Jacot**[1]. — En juin dernier, on enterrait à Coffrane, Mme Carolin Jacot, née Béguin, ancienne institutrice qui avait cessé de pratiquer l'enseignement en 1903.

Elle avait débuté aux environs de 1870, à Bémont près Brévine, puis elle vint à Rochefort et à Coffrane où elle quitta l'enseignement une première fois pour se marier. Veuve de bonne heure, elle restait seule à la tâche pour élever sa famille composée de trois enfants. La Commune la nomma au poste d'institutrice de l'école enfantine qui, à cette époque, n'était que temporaire. C'était une place peu rétribuée, 450 francs par an, plus une modique finance payée par chaque élève.

En 1892, cette classe devint permanente. Pour être titulaire de ce nouveau poste, Caroline Jacot n'avait pas reculé devant de nouvelles études; elle approchait de la cinquantaine, cependant elle se soumit aux exigences de sa vocation et suivit deux cours de plusieurs mois à Neuchâtel pour obtenir son brevet frœbelien. Plus que jamais, elle se consacra à sa vocation; elle se sentait tout particulièrement attirée vers les petits enfants. Dans sa naïveté elle disait : « Des petits, je puis m'en faire comprendre, mais que pourrais-je enseigner aux grands? » Et, en effet, elle avait une méthode si claire que les enfants, dès leur arrivée en classe, étaient saisis par les explications qu'ils entendaient. Bien mieux, ils étaient captivés par les jeux que cette bonne maman leur enseignait. C'était touchant de la voir à la tête de la chaîne, suivie par tous ses bébés, répétant en chœur les nombreux chants qu'elle leur apprenait. Malheur à celui qui sortait des rangs ou qui perdait le fil de la leçon. De gros yeux, une voix vibrante l'avait bientôt ramené au devoir et l'enfant, ainsi repris, revenait un moment après, montrer avec confiance un travail bien fini.

Ce qui distinguait particulièrement Mme Caroline Jacot c'était sa bonté, son esprit méthodique, sa vigilance et la modestie qu'elle apportait dans l'accomplissement de sa tâche, souvent fort ingrate.

Les peines et les amertumes de la vie ne lui ont point été épargnées, mais elle eut un grand plaisir dans sa carrière pédagogique : ce fut le jour où la Commission scolaire avait remplacé les tables antiques qui remplissaient le local, par un matériel dernier modèle, dû à la générosité d'un enfant de la Commune dont les affaires prospéraient en Amérique. Lui-même, élève de Mme Jacot, il voulait prouver à son ancienne maîtresse sa reconnaissance et pour lui faciliter son enseignement, il avait arrondi la somme pour lui procurer des collections d'objets et de tableaux intuitifs. Quels beaux sujets pour éveiller dans son petit auditoire, la surprise et l'intérêt! Ce n'était que questions et réponses.

Enfin, la maladie inexorable est venue arrêter cette belle activité de trente-trois ans, passée tout entière avec les petits. Après un congé d'une année, accordé par la Commission scolaire, elle se vit obligée de démissionner.

[1] *(Retarde).*

Elle était du nombre des institutrices visées par la récente décision du Grand Conseil : la dernière allocation du subside fédéral faite au fonds scolaire de prévoyance devait assurer une retraite à quelques institutrices de la même catégorie. Elle n'a pas pu en profiter ; aussi est-ce avec une profonde reconnaissance qu'elle recevait de l'*Educateur* une part des bénéfices faits sur la vente des Agendas scolaires. Cette œuvre est à recommander et mérite d'être développée encore.

Quoique habitant les Convers chez un de ses enfants, Mme Jacot avait exprimé le désir d'être enterrée à Coffrane. Une foule émue attendait son cercueil à la gare des Geneveys s/Coffrane. Qu'ils étaient nombreux ses anciens élèves accompagnant cette femme de bien à sa dernière demeure ! Les élèves des écoles avaient pris rang dans la suite. Sur la tombe, M. le pasteur Grospierre exprima la vénération de la population pour cette institutrice aimée. M. Georges Favre, au nom du corps enseignant vint lui dire le dernier adieu de la *Société pédagogique*. Les élèves des écoles firent encore entendre un chant, puis chacun s'en retourna le cœur serré. G. F.

VAUD. **Musée scolaire cantonal.** — Depuis le 1er janvier dernier paraît chez l'éditeur E. Cornély, à Paris, rue de Vaugirard, 101, un nouveau journal, *Le bulletin des bibliothèques populaires*. L'abonnement pour la Suisse est de 4 fr. par année. Au nombre des membres du comité de rédaction figurent MM. *Lanson*, *Lemonnier*, professeur à la Sorbonne ; *Périé*, inspecteur d'académie ; *G. Renard*, professeur au Conservatoire des arts et métiers. Dans les six numéros parus se trouvent les analyses très complètes et intéressantes de cent-trois ouvrages ; il y a en plus des articles de réelle valeur, tels que ceux-ci : « Ouvrages généraux et collections d'ensemble sur les sciences agronomiques », ou bien les « Bibliothèques populaires et la seconde éducation ».

Le Musée scolaire reçoit quelques abonnements de ce nouveau périodique ; ils pourront être adressés en consultation à ceux qui le demanderont.

Microscope scolaire. — L'inventeur de ce microscope, M. Robatel, se tient à la disposition de ceux qui aimeraient avoir les renseignements nécessaires sur son emploi. Il se rendra à cet effet au Musée scolaire le mercredi ou le samedi après-midi, conformément au désir qui lui en sera exprimé par simple carte postale, un ou deux jours à l'avance. L. Hz.

— La maison Kaiser et Cie, à Berne, vient de lancer un nouveau boulier compteur. L'inventeur en est M. Knup, instituteur à Romanshorn, et la presse scolaire de la Suisse allemande s'est déjà prononcée d'une façon très favorable au sujet de cet appareil à compter. Contrairement à ce qui se présente dans la généralité des bouliers compteurs, les tringles de celui de M. Knup sont disposées verticalement. Un ressort spécial permet de faire tenir les boules dans la moitié supérieure de chaque tringle en nombre quelconque. De plus, de petites pinces servent à indiquer certaines opérations du calcul. Un des avantages du boulier dont nous parlons — tous les pédagogues ne seront peut-être pas d'accord — réside dans le fait qu'il contient 220 boules au lieu de 100. Un appareil avec 120 boules seulement se trouve aussi dans le commerce. Son prix est par suite sensiblement plus élevé que celui des appareils similaires répandus dans la Suisse romande.

Un modèle du boulier compteur Knup se trouve au Musée scolaire.

L. Henchoz.

† **John Merminod. 1865-1906.** — Au commencement de juin est décédé à Zurich John Merminod, maître de français à l'Ecole cantonale de cette ville.

Né à Bière en 1865, Merminod fit ses premières études au collège d'Aubonne, où il montra pour l'étude les dispositions les plus heureuses. Sa vocation pour l'enseignement le fit entrer à l'Ecole normale.

En 1884, muni du brevet pour l'enseignement primaire, Merminod fut nommé à Ecublens et bientôt après à Lausanne, où il dirigea pendant quelques années une classe primaire. A côté de ses occupations professionnelles, il mettait à profit son temps et ses forces pour augmenter ses connaissances, étudiant surtout les langues.

A son retour d'Allemagne, où il était allé faire un séjour afin de se perfectionner dans la langue allemande, Merminod est chargé de donner aux élèves des classes primaires supérieures de Lausanne le cours spécial d'allemand qui venait d'être créé, à titre d'essai d'abord, puis, grâce aux excellents résultats obtenus, à titre définitif. De 1890 à 1898, Merminod apporta à cet enseignement tout son talent et tout son cœur. Mais la tâche était trop grande pour un seul homme et, à cette époque déjà, sa santé, qui n'avait jamais été brillante, fut minée par la maladie qui devait hâter sa fin.

Appelé à Zurich en qualité de maître à l'Ecole cantonale, Merminod enseigne pendant les huit dernières années de sa courte, mais féconde carrière, le français aux élèves de l'Ecole industrielle et à ceux de l'Ecole de commerce, puis à ces derniers exclusivement.

Là, comme à Lausanne, Merminod se donne tout entier à son devoir, qu'il remplit avec zèle et conscience, profitant de toutes les occasions à sa portée pour enrichir et approfondir son savoir. La joie et l'entrain qu'il apporte à sa tâche, sa bonté de cœur indéniable, sa franchise et sa modestie lui attirent bien vite l'attachement de ses élèves, ainsi que la sympathie de ses collègues. L'école était toute sa vie ; c'est à elle qu'il consacra jusqu'au dernier jour ses forces et son intérêt.

J. Merminod laisse à ses élèves le souvenir d'un instituteur capable, consciencieux, avide de progrès, et à ses amis et collègues celui d'un homme foncièrement droit, fidèle et bon.

(*Communiqué par P. R.*) L. H.

⁂ **Dans la forêt.** — Heureuse et belle journée pour le personnel enseignant du cercle de Montreux que celle du 19 juin 1906 !

Une course d'études, à travers les sentiers du bois de Chillon, organisée par M. Bruand, contrôleur des écoles, réunissait une trentaine de participants, instituteurs et institutrices, heureux d'avoir au milieu d'eux M. Perrin, inspecteur scolaire.

Sous la direction de M. Badoux, inspecteur forestier de l'arrondissement, qui a bien voulu servir de cicerone — et quel aimable cicerone ! — la forêt de Chillon, si riche en essences exotiques et indigènes, livre aux visiteurs ses secrets.

Les nombreuses variétés de frênes, chênes, hêtres, érables, charmes, bouleaux et divers conifères, alimentent une causerie à la fois scientifique et poétique sur la forêt, que M. Badoux comprend, aime et connaît à fond. Il en sait toutes les beautés, le charme pénétrant et en fait ressortir aussi les trésors inépuisables.

Après trois heures de marche à travers bois, la cohorte se dirige sur Villeneuve

et gagne Noville ; là, un modeste dîner l'attend, très bien servi et agrémenté de la plus franche cordialité.

L'après-midi est consacrée à voir des spécimens de chênes magnifiques, les plus beaux de la contrée, soignés et surveillés *con amore* par M. Badoux et son auxiliaire, M. Pernet.

La belle pépinière de Noville, modèle du genre, témoigne d'un travail persévérant, d'une étude minutieuse et constante des essences forestières.

Que de choses intéressantes et à nous inconnues M. Badoux expose avec une clarté admirable! C'est que, causeur délicat et spirituel, M. l'inspecteur forestier est doublé d'un savant. Qu'il reçoive ici un hommage de sincère reconnaissance pour le plaisir qu'il a procuré à chacun et qu'il nous soit permis de lui dire : « Merci et à une autre fois ! » A M. le contrôleur également, un chaleureux merci ; c'est à lui que revient l'initiative de cette partie charmante à tous égards et si bien réussie !

Il serait à désirer que cet exemple fût suivi. Le domaine de la forêt, plus que tout autre peut-être, ouvre à nos cœurs un horizon nouveau. Une telle promenade repose le cerveau surmené et la tâche journalière est reprise avec plus de courage et d'entrain. C.

⁂ **Ecoles normales.** — *Cours spéciaux.* — A la suite des examens réglementaires, les aspirantes dont les noms suivent ont obtenu le brevet définitif :

a) *Brevet de maîtresses d'écoles enfantines :* Mlles Mathilde Brun, Louise Burnier, Blanche Deprez, Anita Gardiol, Henriette Givel, Julia Golaz, Louise Grandjean, Léonie Mottaz, Molly Reymond.

b) *Brevet pour l'enseignement des travaux à l'aiguille :* Cécile Anken, Anita Gardiol, Henriette Givel, Louise Grandjean, Esther Magnin, Elisa Matthey, Lina Merminod, Elisa Moser, Léonie Mottaz, Elisabeth Reymond.

MILAN. — Un congrès international pour les œuvres d'éducation populaire aura lieu à Milan les 15, 16 et 17 septembre 1906 au siège de la *Società umanitaria*, via Manzoni, 9. Les adhésions doivent être envoyées avant le 31 juillet à la Présidence du Congrès international pour les œuvres d'éducation populaires et accompagnées d'une somme de cinq francs adressée à M. Tommaso Albino, trésorier du Congrès.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

M. *Rudin* organise, pour les prochaines vacances, son *neuvième voyage à travers la Suisse*. Du 9-21 juillet, les garçons visiteront Lucerne, la vallée de la Reuss, passeront par l'Oberalp dans le canton des Grisons, descendront le cours du Rhin jusqu'à Ragaz et gagneront Zurich par Wallenstadt, Mollis et Lachen. Les frais sont de 38-40 fr. par participant. De Fluelen à Horgen, le voyage se fera à pied, par étapes de 25-30 km.

La *landsgemeinde de Glaris* a chargé le Conseil d'Etat de préparer, au plus tard pour le printemps 1908, le revision totale de la loi scolaire.

A *Zurich-Ville, le système dit des deux classes,* proposé par la Commission scolaire, contrairement au désir exprimé par les instituteurs, a été rejeté, dans la votation populaire, à une forte majorité. Les autorités auront maintenant à s'occuper sans retard de trouver des locaux suffisants pour loger le grand nombre d'élèves de l'école primaire qui attend avec impatience l'achèvement des maisons

d'école en construction pour voir finir un état provisoire qui entraîne bien des désagréments pour maîtres et élèves.

Le canton de Thurgovie commence à *réduire le nombre des inspecteurs des écoles* en réunissant en un seul plusieurs districts d'inspection et en confiant à une même personne l'inspection de différentes écoles (par ex. école primaire et école complémentaire).

Le château d'Arenenberg, don de l'ex-impératrice Eugénie, sera aménagé en école d'agriculture dont les cours (seulement en hiver) se donnent actuellement dans la caserne de Frauenfeld.

Un nouveau plan d'études pour l'école complémentaire vient d'être élaboré par le Conseil d'éducation du *canton de St-Gall*. Chaque maître en a reçu un exemplaire et pourra faire part de ses vœux à ce sujet. La matière est ordonnée de manière à *compléter* surtout, et non seulement à répéter les connaissances acquises à l'école primaire. Chaque école a beaucoup de latitude et choisira ce qui lui conviendra le mieux eu égard aux exigences locales. Dans le courant de l'été aura lieu un cours pour les maîtres des écoles complémentaires.

Appenzell, Rhodes ext., a organisé son *Ecole cantonale* à Trogen. Elle comprendra dorénavant toutes les classes du gymnase et les élèves pourront subir les examens de maturité à Trogen même. La proposition d'annexer à l'Ecole cantonale une école normale est restée en minorité.

Grâce à la subvention fédérale, le demi-canton d'*Appenzell, Rhodes int.*, a pu faciliter à la plupart des communes l'acquisition de nouveaux engins de gymnastique. Pour donner une nouvelle impulsion aux maîtres, un cours cantonal de gymnastique sera organisé du 3 au 6 juillet.

Le Grand Conseil du canton des *Grisons* a fait un accueil très réservé au projet d'un *cours préparatoire aux examens de recrues* ; la discussion a été renvoyée en automne. Par contre, il a adopté un décret concernant *les écoles réales*. Les leçons devront se donner pendant trente semaines, au lieu de vingt-six actuellement. Les subsides du canton, de nos jours de 200 fr. aux écoles réales communales et de 400 fr. aux écoles réales de district, ont été portés à 300 et à 600 fr. Dans le différend pendant entre le Département de l'instruction publique et les professeurs de l'Ecole cantonale au sujet de l'interprétation du décret réglant le payement des traitements, le Grand Conseil, contrairement au préavis du premier, a donné raison aux derniers. Les inégalités devront donc disparaître.

Dans le canton de *Berne*, qui a reçu un nouveau directeur de l'éducation en la personne de M. *Ritschard* — M. Gobat a été chargé de diriger le Département de l'Intérieur —, les vétérans du corps enseignant ont l'habitude de se réunir tous les trois ans en une agape fraternelle. Est considéré comme vétéran tout instituteur ou ancien instituteur qui est entré au service de l'école à une époque éloignée d'au moins quarante ans. Cent vingt de ces vétérans se sont réunis à Berne le 26 mai dernier. Ils ont protesté contre la dureté de la loi sur l'impôt qui ne fait pas même une exception pour leur maigre pension de retraite. Y.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire géographique de la Suisse, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie et sous la direction de Charles Knapp, professeur, Maurice Borel, cartographe et V. Attinger, éditeur, avec des collaborateurs de tous les cantons, illustré de cartes, plans et vues.

Le troisième volume de cette importante publication nationale vient de paraître. Il contient la plus grande partie de la lettre L et va jusqu'à la fin de la lettre P. Le moment approche où cette œuvre unique sera complètement achevée. On constate avec satisfaction qu'elle se soutient sans défaillance, qu'elle est de plus en plus sûre d'elle-même. Les collaborateurs sont animés du désir de toujours faire mieux, d'être toujours plus précis dans leurs descriptions.

Le compte rendu d'un ouvrage de cette nature ne peut guère être autre chose qu'une nomenclature. Après avoir constaté que le volume qui sort de presse contient 5219 articles, 894 illustrations diverses et une vingtaine de cartes hors texte en couleurs, on ne peut qu'admirer une fois de plus la grandeur de l'effort dont témoignent ces 771 pages, résultat de la collaboration d'environ 80 rédacteurs principaux, sans compter plus de 2500 collaborateurs accasionnels.

Le tome III du *Dictionnaire géographique de la Suisse* est pour le moins à la hauteur de ses devanciers, et mérite les éloges décernés un peu partout à cette publication émérite dont l'intérêt ne faiblit pas, mais semble au contraire s'accroître à mesure que l'œuvre avance et parvient à son terme.

Séries de calculs oraux et écrits. Collections de problèmes posés aux examens de recrues, classées méthodiquement à l'usage des écoles par M. Ph. Reinhard, expert pédagogique. — A. Franke, libraire-éditeur, Berne.

Ces nouvelles séries de problèmes oraux et écrits sont appelées à rendre de réels services au sein de notre jeunesse scolaire. Ces collections sont prises sur celles données jusqu'ici aux recrues, mais, dans la succession des énoncés, il a été opéré un classement méthodique qui tient compte des diverses étapes fournies par le programme. Un avantage de cette disposition des problèmes, c'est que la tâche du maître est facilitée et en outre celui-ci peut contrôler plus rapidement les progrès réalisés par les élèves.

Malgré tout le bien que nous pensons de ces collections, nous ne croyons cependant pas que dans les classes groupant des enfants appartenant au même degré, même année d'étude, elles rencontrent grand succès ; par contre, empressons-nous d'ajouter, elles peuvent être franchement utiles dans les écoles à plusieurs degrés. Il en est de même dans telle ou telle classe où des élèves réellement avancés peuvent être toujours tenus en éveil avec des problèmes toujours nouveaux et toujours plus difficiles.

C'est enfin et surtout chez les jeunes gens libérés des écoles que nous aimerions voir répandre largement ces séries de calculs. Leur usage régulier, tout au moins lors des longues soirées d'hiver, ferait certainement progresser l'arithmétique et les futurs citoyens qui auraient cherché à résoudre les multiples questions posées n'auraient pas perdu leur temps. Un brillant examen de cette branche serait assurément la juste récompense de leurs efforts.

Le travail de M. Ph. Reinhard est consciencieux. Il répond certainement à un besoin et nous ne doutons pas que ses nouvelles séries de calculs ne rencontrent le meilleur accueil tant auprès des membres du corps enseignant que de la jeunesse à laquelle elles sont destinées. O. E.

Ueber das bewusste perspektivische Sehen von Wilhelm König. — Verlag Gustav. Grünau, Berne.

Dans cette brochure, illustrée de nombreux dessins, les éléments de la perspective d'observation sont présentés très clairement.

L'auteur commence par démontrer l'importance capitale que joue la ligne

d'horizon, lorsqu'on veut représenter un objet ou un paysage et comment le modèle change d'aspect suivant la place occupée par le spectateur. Des objets sont représentés d'abord de front, puis d'angle; très souvent un croquis simple indique la marche à suivre pour exécuter le dessin, ce qui peut rendre de grands services aux débutants.

La dernière partie traite de la perspective du cercle et de ses applications au croquis de fleurs et d'objets usuels. G. P.

Ce que toute jeune fille devrait savoir, par Dr Mary Wood-Allen. Genève, chez Jeheber.

Comme le dit l'auteur dans sa préface, il n'est pas nécessaire de faire l'apologie de ce volume, puisqu'il est la réponse loyale aux questions que se pose toute jeune fille intelligente et bien élevée. Il n'a donc pas à se faire sa place au soleil, puisque sa place était prête depuis longtemps déjà, depuis qu'il y a des jeunes filles assez réfléchies et sérieuses pour désirer être entièrement éclairées sur les devoirs et les responsabilités de leur sexe, afin d'en mieux réaliser toute la noble destinée.

Comme éducateurs de la jeunesse, nous ne pouvons donc qu'exprimer à l'auteur toute notre reconnaissance et la remercier d'avoir consacré son talent et son savoir à soutenir une cause qui nous tient si particulièrement à cœur. Nous admirons la simplicité, la franchise et le naturel avec lesquels ce livre est écrit et qui le mettent à la portée des jeunes filles de toutes conditions. Toutes, en effet, pourront le comprendre, mais... toutes sauront-elles l'apprécier comme il le mérite ? Sont-elles toutes préparées par leur éducation première à envisager les questions qu'il aborde à un point de vue assez élevé pour que cette lecture leur soit bienfaisante ? En la terminant nous-mêmes, c'est la question que nous nous posons, non sans tristesse, et avec le sentiment profond qu'un grand travail reste à accomplir à cet égard. Cl. B.

Maitres et Parents, étude et enquête sur la coopération de l'école et du lycée avec la famille, par Paul Crouzet. Un vol. in-18 jésus (librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris) broché. 3 fr. 50.

Maitres et Parents s'entendent-ils réellement et activement en vue de la meilleure éducation possible des enfants ? Ne s'ignorent-ils pas plutôt, et quelquefois ne se combattent-ils pas, plus ou moins consciemment, au grand préjudice des élèves ? C'est pour répondre à cette question que M. P. Crouzet étudie, à l'école primaire et au lycée, l'*histoire*, les *difficultés*, les *moyens* de la coopération entre les deux puissances éducatrices.

C'est de la solution de cette question, beaucoup plus négligée jusqu'à présent en France qu'en Amérique, en Allemagne (nous avons eu quelquefois l'occasion de parler des *Elternabende* d'Iéna), en Angleterre, en Belgique, etc., que dépend non seulement le succès de l'éducation particulière de chaque enfant, mais encore le sort de toutes les grandes réformes de l'éducation nationale.

L'auteur a travaillé et enquêté depuis quatre ans pour donner enfin la première étude complète de cet important problème, étude à la fois d'ensemble et de détail, théorique et pratique, pour le primaire comme pour le secondaire, pour les pédagogues comme pour les enfants et les parents.

Voulant s'adresser à tous, l'auteur emploie le langage de tous, afin de se faire lire non seulement par les maitres, mais encore par tous ceux qui confient leurs enfants à des maitres.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

La langue maternelle au degré intermédiaire (suite).

Le plan d'études pour les écoles primaires vaudoises divise la matière du cours de langue en quatre groupes distincts : 1. *Elocution et rédaction* ; 2. *Lecture* ; 3. *Vocabulaire et orthographe* ; 4. *Grammaire*.

Cette répartition et l'ordre d'énumération nous font entrevoir déjà le point de vue où se sont placés les auteurs du programme.

La langue est avant tout l'expression de la pensée. C'est donc sous la forme de récits très simples, de comptes rendus oraux et écrits, de résumés ou de sommaires, de réponses en propositions complètes, qu'elle doit d'abord se présenter à nos élèves. Le langage parlé est le point de départ de cette longue étude qui conduit lentement de la parole imparfaite, mais souvent pittoresque de l'enfant, à la langue des gens cultivés.

Les exercices de langage et de rédaction ne sont pas nécessairement détachés et mis à part sous la rubrique : élocution et rédaction. Il n'y a pas obligatoirement, dans la répartition des leçons, des heures spéciales d'élocution. On comprend sans peine que ces exercices font partie non seulement du cours de langue, mais de toutes les leçons où l'élève doit parler et écrire. Il en est autrement de la rédaction, qui exige un temps plus considérable et une préparation toute particulière; c'est pourquoi il convient de réserver à cette tâche difficile et laborieuse des moments précis.

***

La langue de l'enfant, pauvre au début, doit s'enrichir tous les jours. La conversation, les leçons de choses, les récits, les descriptions, apportent leur tribut de mots et de formes nouvelles. Mais la *lecture* est de tous les moyens de culture intellectuelle, celui qui deviendra le plus fécond et le plus important. C'est par la lecture que les connaissances primitives se complètent et se précisent, que le langage s'épure, que se forment le goût et le talent d'écrire. Le choix des morceaux de lecture dépend directement des sujets étudiés dans les divers domaines de connaissances; ce que l'élève a vu, entendu, exprimé, il est heureux de le retrouver dans une langue plus belle, plus claire, plus pure. Et la lecture intelligente, réfléchie, expressive, fixe mieux que jamais dans l'esprit les idées justes, les mots et les formes propres.

Certains morceaux en prose ou en vers méritent d'être gravés dans la mémoire; il suffit pour cela qu'ils ne soient pas trop longs et qu'ils aient une réelle valeur au point de vue du fond et de la forme. La mémorisation est un précieux élément de progrès dans l'étude d'une langue : le souvenir des mots et des tournures de langage est indispensable à qui veut parler et écrire. Or, plus ce trésor de termes et d'idées sera grand, plus il y a de chances de retrouver au besoin l'expression propre et l'image exacte.

***

Parler, lire et écrire sont des activités fondamentales, associées à toutes les manifestations de la vie intellectuelle et morale. Aussi les exercices que comportent les deux premiers groupes — élocution ou rédaction, lecture — sont-ils intimement unis à la plupart des autres branches d'enseignement; ils y puisent les

matériaux indispensables et y ajoutent ce qu'il faut pour se conformer au bon goût et au bon usage. Ce but est obtenu surtout par l'imitation et la répétition. Toutefois ces moyens ne sauraient suffire. L'esprit humain ne peut se borner à saisir et à imiter, il veut aussi analyser, classer, comparer, généraliser. Et la langue maternelle est un organisme vivant qui a ses phénomènes et obéit à des lois générales et particulières. L'enfant exercé à une activité raisonnée doit s'appliquer à les découvrir, à les énoncer et à les observer quand il parle ou qu'il écrit. Ce travail analytique s'opère dans les leçons groupées sous les titres : Vocabulaire, orthographe et grammaire. Les deux premiers termes sont relatifs aux mots considérés isolément et comme expressions des idées ; le dernier s'applique surtout aux éléments du langage considérés dans leurs rapports mutuels.

(A suivre.) U. B.

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

Les faucheurs des Alpes.

Dès les premières heures du jour, on entend un long cri retentir des plus hauts gradins des parois de rocher. C'est un signal qui annonce que le hardi faneur a atteint son domaine et commence à faucher sa petite mais magnifique prairie. Nulle part les herbes ne sont aussi belles, aussi fraîches que sur ces terrasses, entourées de hauts rochers. Ces bandes de terrain, pâturages fleuris, vrais jardins suspendus, ne sont visitées que par les chamois, qui s'y arrêtent parfois en passant ; d'ailleurs, ils sont vierges : aucun pied ne les a foulés, aucune dent n'y a touché. Nulle part le mélange des plantes alpines n'est plus varié ni plus riche. Nulle part les touffes ne sont plus luxuriantes, ni plus épaisses que sur ces étroits jardins, où un riche humus remplit toutes les fentes de la pierre, où le soleil rayonne sur les parois qui se dressent de toutes parts et entretient partout la chaleur du sol, et où de nombreux filets d'eau humectent la roche.

Ce foin répand une odeur aromatique très prononcée ; il engraisse rapidement le bétail et donne un lait infiniment plus riche en beurre que le fourrage ordinaire. Quand le foin a suffisamment séché d'un jour à l'autre, il s'agit de l'amasser dans un endroit plus bas et d'un abord facile et commode. Cette partie du travail est tout aussi fatigante et périlleuse que le fauchage. Si la paroi n'est ni trop haute, ni trop escarpée, le faucheur jette simplement le foin sur une saillie inférieure, après l'avoir serré dans de grands filets ou dans des draps grossiers. Mais fort souvent le faucheur est obligé de charger le fardeau sur ses épaules et à le descendre par des sentiers où l'on peut à peine mettre le pied, tant ils sont étroits. (*D'après* Eug. Rambert et Berlepsch.)

Sujets à développer : 1. Les moissonneurs. — 2. Les faneuses. — Les glaneuses. P.

DICTÉE

Division supérieure.

Roses en fleurs.

Juin commençait : les roses étaient en pleine floraison ; caressées du soleil, épanouies du matin même, elles *foisonnaient* dans le vaste jardin. Les rosiers, rangés en multiples lignes, peuplaient le milieu des carrés et le pourtour des

platebandes ; dans les angles, ils s'étalaient en buissons ou en corbeilles ; ils se voûtaient en arceaux au-dessus des allées, grimpaient aux arbres, tapissaient les façades, répandant partout comme une gloire la profusion de leurs fleurs *multicolores* : roses capucines aux teintes *aurorales*, largement ouvertes et dont on voyait çà et là les pétales orangés se détacher, tournoyer lentement et joncher le sol ; « Niel » d'un safran pâli inclinant leurs têtes trop lourdes, jetant dans la verdure foncée des notes d'un jaune mourant ; « chromatelles » pareilles à d'épais boutons d'or ; « Empereurs du Maroc » aux tons de pourpre noire.

Et, dans les plis chiffonnés de la robe claire des « France », dans les cœurs d'un blanc de chair des « Souvenirs de la Malmaison », dans les pétales cramoisis des « Jaqueminot » les cétoines aux élytres *mordorés* s'enfonçaient et se roulaient voluptueusement. Des papillons soufrés ou fauves tournoyaient, ailes *éployées*, sur la blancheur *liliale* des « Boules de neige » et sur la rougeur carminée des « Margottin ».

De ces milliers de corolles au cœur entr'ouvert, une exquise odeur d'été s'exhalait et imprégnait l'air matinal d'*haleines* suaves ; toute la gamme des parfums en montait par bouffées : la senteur fine des roses-thé se mêlant à l'odeur musquée des « Pimprenelles », à la *fragrance capiteuse* des « Centfeuilles moussues ». Et, tombant d'un ciel bleu, marbré de nuages épars, des alternances de lumière et d'ombre veloutaient les blancheurs d'ivoire, les tons *carnés* et les rougeurs empourprées de cette généreuse floraison.

(D'après A. Theuriet.) M. Métral.

Exercices :

1° Recherche et analyse des propositions incidentes.

2° Inversions ; rétablir les phrases suivant l'ordre logique : sujet, verbe, complément ou attribut. Exemple : ...elles foisonnaient dans le jardin, caressées du soleil, épanouies du matin même, etc.

3° Définition des mots soulignés dans la dictée ; les remplacer par des expressions équivalentes.

ASTRONOMIE

Le Ciel

du 15 juillet au 15 août.

SOLEIL.

	le 15 juillet	le 1er août	le 15 août
Lever à	4 h. 56 m.	5 h. 15 m.	5 h. 32 m.
Coucher à	8 h. 21 m.	8 h. 03 m.	7 h. 42 m.
Durée du jour :	15 h. 25 m.	14 h. 48 m.	14 h. 10 m.

Le 21 juillet, éclipse partielle, invisible en Europe.

LUNE.

Nouvelle lune,	samedi	21 juillet.
Premier quartier,	»	28 »
Pleine lune,	»	4 août.
Dernier quartier,	dimanche	12 »

Le 4 août, éclipse totale, invisible en Europe.

(Les cartes, tirées de l'*Annuaire astronomique* de Camille Flammarion, représentent deux vues perspectives du ciel en juin et juillet, au commencement de la nuit.)

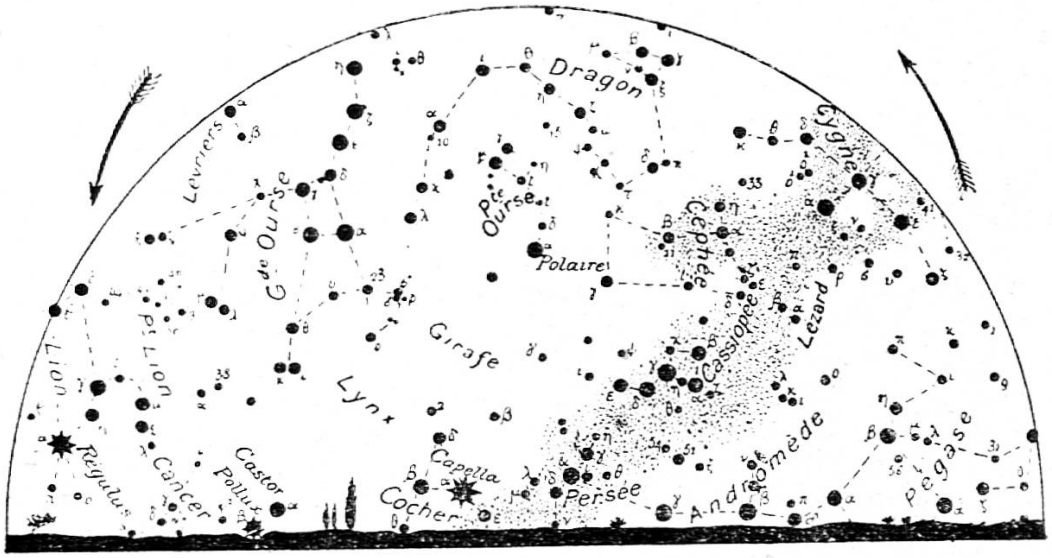

Nord.

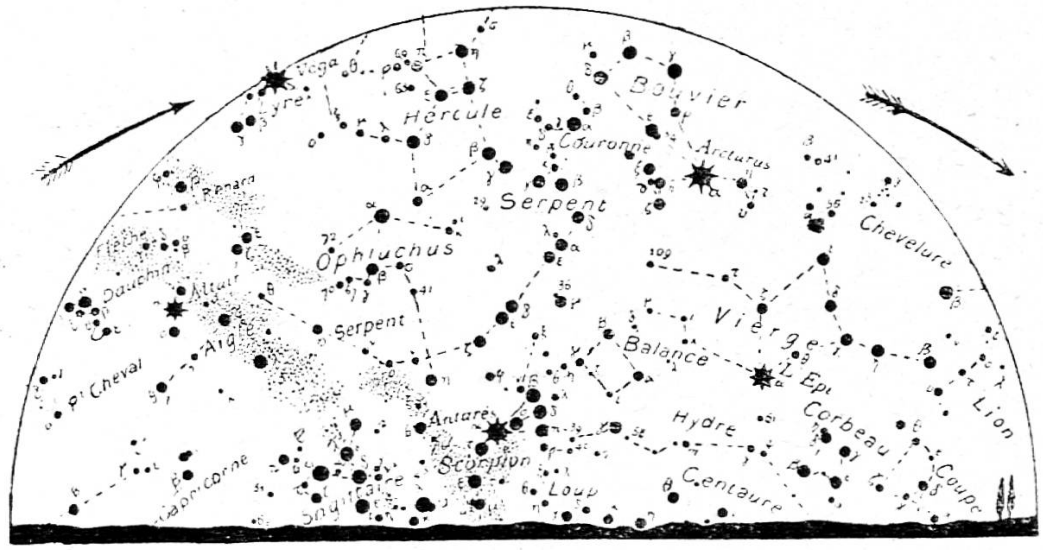

Sud.

PLANÈTES.

Mercure, d'abord étoile du soir, devient étoile du matin à partir du 12 août.
Vénus, étoile du soir, se couche le 15 juillet, 1 h. 46 m. après le soleil.
le 15 août, 1 h. 24 m. »
Mars, inobservable.
Jupiter se lève après minuit.
Saturne, dans le *Verseau*, est visible au matin.

ETOILES FILANTES.

Averse des *Perséides*, maximum vers le 11 août.

LOUIS MAILLARD.

Systèmes brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles déposés.

Maison

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 ***Havre 1893***
Paris 1889 ***Genève 1896***
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus à disposition.

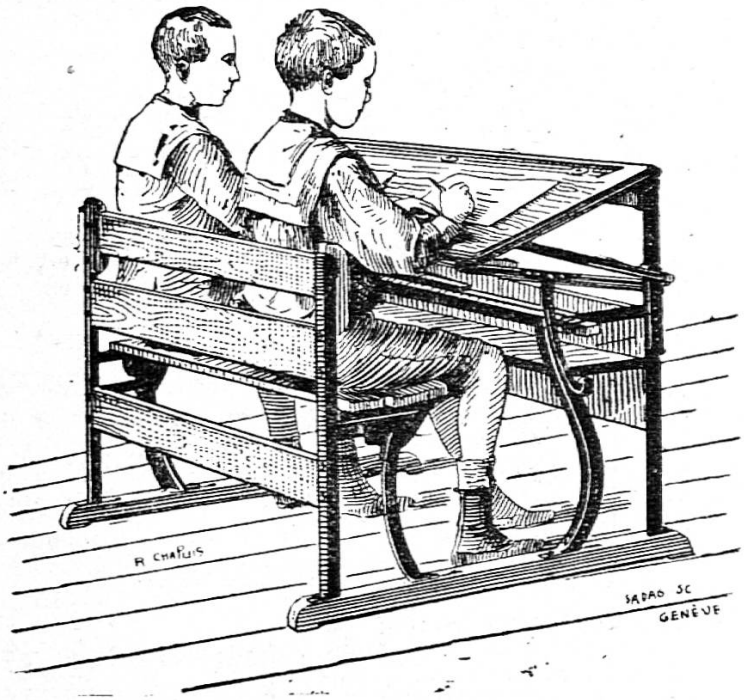

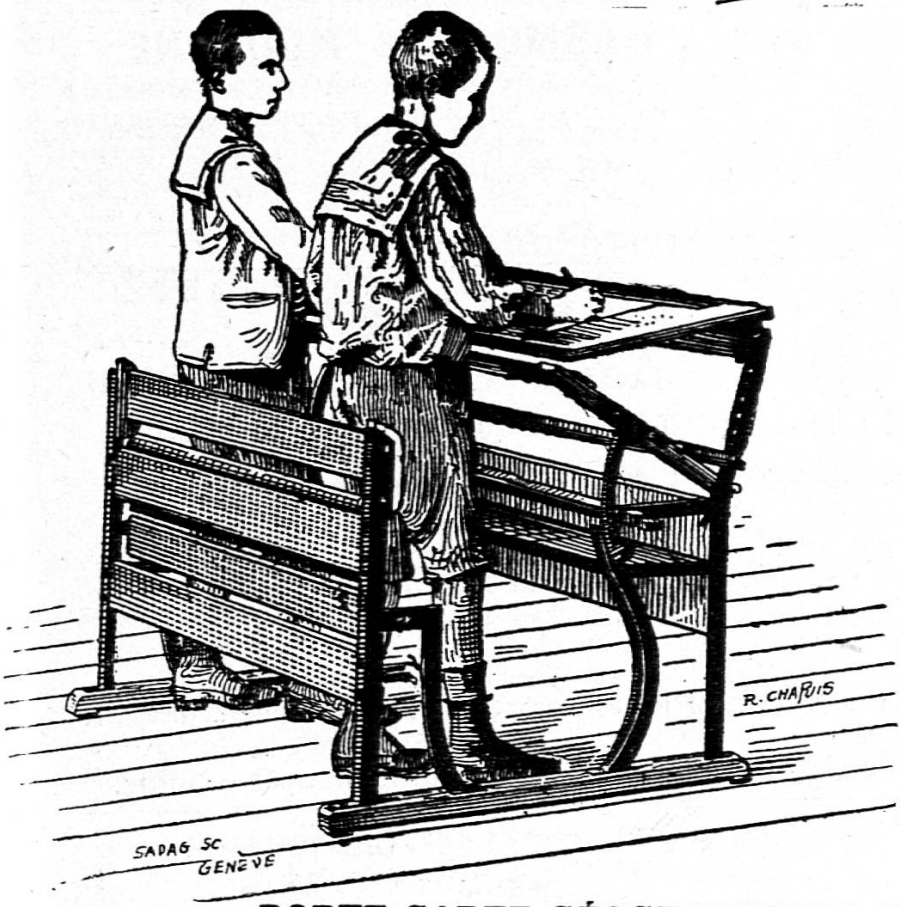

Pupitre avec banc

Pour Ecoles Primaires

Modèle nº 20

donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC

ou chaises.

Modèle nº 15 *a*

Travail assis et debout

et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDÉ

par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles, évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises ou notre matériel scolaire est en usage : Lausanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Montreux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, etc...

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

Pour la Bibliothèque de l'Education Musicale populaire

Vient de paraître :

L'ART DU CHEF D'ORPHÉON

PAR

Amédée REUCHSEL

Préface de M. Henri MARÉCHAL

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos. — CHAPITRE PREMIER. Aptitudes et connaissances du chef d'orphéon. — CHAPITRE II. Les études préliminaires. Solfège et justesse. — CHAPITRE III. Le chant. — CHAPITRE IV. Le mouvement. Les cotes métronomiques. — CHAPITRE V. Le rythme. — CHAPITRE VI. Les nuances. — CHAPITRE VII. La diction. — CHAPITRE VIII. La mise au point finale. La gesticulation et la mimique. Conseils généraux et remarques. — CHAPITRE IX. Le répertoire. La littérature orphéonique. — CHAPITRE X. L'Orphéon français. Son passé. Son avenir. — APPENDICE. L'Orphéon étranger. Les plus anciennes chorales de France.

Prix, broché : 3 Fr. net.

Très grand succès. ☛ **L'HARMONIUM MODERNE**

Premier album de pièces faciles, originales et transcriptions inédites d'Auteurs classiques et modernes ; versets, préludes, Noëls, cantiques populaires soigneusement harmonisés, etc., etc., publié sous la direction de L.-J. Rousseau, lauréat du Conservatoire de Paris, avec la collaboration de MM. Alphonse Mustel et Joseph Bizet, lauréat au Conservatoire de Paris.

Edition soignée, net 2 Fr. 50

La Gerbe

Recueil de **chants** pour **Chœur mixte**

RELIGION — PATRIE — NATURE

composés ou adaptés par **K. GRUNHOLZER.**

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, sort enfin de presse. Des 112 numéros qui le composent, aucun ne dépasse la difficulté moyenne, la seule permise aux Sociétés qui, presque toujours, ne disposent que d'un temps très restreint.

Comme son nom l'indique, ce recueil contient des chœurs pour toutes circonstances ; la musique, bien inspirée, deviendra la favorite de tous nos chœurs mixtes.

Edité en format de poche (13 × 19), on le trouvera très pratique pour courses, réunions, etc., etc. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

Prix net, Fr. 3.— relié toile. Envoi en examen. Rabais par quantité.

Les derniers succès pour Chœurs d'hommes.

SANDRÉ, G. Les Forgerons	1.—	REUCHSEL, A. La mort de l'aigle	1.—
CHADOURNE, A. Orphéonistes	1.50	LANGER, F. Au bord du lac	—.75
GRANDJEAN, S. Elan	—.50	GRANDJEAN, S. Mon pays	—.50
KLING, H. Impressions d'automne	1.50	KLING, H. Rhône et Arve	1.50

Envois à l'examen

FŒTISCH FRÈRES, Editeurs de Musique

à LAUSANNE et VEVEY

Succursale à PARIS, 14, rue Taitbout, 9e

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Duillier : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 24 juillet. — **Corcelles** (Payerne) : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 31 juillet.

RÉGENTES : Dompierre s. Lucens (semi-enfantine) : fr. 1000 et autres avantages légaux ; 20 juillet. — **Ollon :** fr. 1000 et autres avantages légaux ; 24 juillet. — **Bex** (école enfantine) : fr. 800 pour toutes choses ; 27 juillet.

Service militaire des instituteurs.

MM. les instituteurs sont priés d'aviser le Département de l'Instruction publique de leur incorporation militaire dès leur sortie de l'école de recrues.

NOMINATIONS

RÉGENTS : MM. Charlet, Fernand, à Blonay ; Burnier, Paul, à Mutrux.

RÉGENTES : Mlles Goy, Augustine, à Derrière-la-Côte (Le Chenit) ; Gilliand, Aline, au Sépey (Ormonts-dessous) ; Piguet, Emilie, à Cremin ; Leuba, Julia, à Féchy ; Badoux, Julia, à Moudon.

Ecole cantonale de commerce, d'administration et des chemins de fer à Lausanne.

Un concours est ouvert pour la nomination :

a) d'un maître de branches commerciales.

b) d'un maître d'allemand.

Traitement : fr. 4000 pour 20 heures de leçons par semaine.

Entrée en fonctions le 3 septembre.

Adresser les demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique et des cultes, 2e service, avant le 6 août, à 9 heures du soir.

Avis

On cherche pour un établissement de garçons un jeune homme sérieux, pouvant donner une partie des leçons du programme primaire, et prendre part aux travaux agricoles. — Adresser offres sous P. T. 635, poste restante, Pontaise, Lausanne.

A vendre à très bas prix un grand dictionnaire **Larive et Fleury**, ayant très peu servi. — S'adresser à Singy, Françoise, à Montagny-les-Monts (Fribourg).

Maître secondaire de la Suisse allemande

désire pension pour **15 jours** chez un collègue de la Suisse française. de préférence à la campagne. S'adresser à M. **A. Dœrler,** maître secondaire, à **Rapperswil** (St-Gall).

On demande des institutrices pas trop jeunes qui seraient disposées à se consacrer à la Mission.
S'adresser à M. le pasteur **Genton,** à **Lausanne,** qui renseignera.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

La Fabrique suisse d' Appareils de Gymnastique
DE
R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour

la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES
DE
SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustre, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

JE CHERCHE PENSION pour 3 ou 4 semaines en juillet. Prétentions modestes. Adresser offres, avec prix, à M. le Recteur Irgang, Poste restante, Bâle.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ
Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES
Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLIIme ANNÉE — Nos 30-31. LAUSANNE — 4 août 1906.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **R. Ramuz,** instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : **H. Gobat,** inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier,** professeur à l'Université.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang,** instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM.	**Baatard,** Lucien, prof.,	Genève.
	Rosier, William, prof.,	Petit-Lancy.
	Grosgurin, L., prof.,	Genève.
	Pesson, Ch., inst.,	Céligny.

Jura Bernois.

MM.	**Gylam,** A., inspecteur,	Corgémont.
	Duvoisin, H., direct.,	Delémont.
	Baumgartner, A., inst.,	Bienne.
	Chatelain, G., inspect.,	Porrentruy.
	Mœckli, Th., inst.,	Neuveville.
	Sautebin, instituteur,	Saicourt.
	Cerf, Alph., maître sec.,	Saignelégier.

Neuchâtel.

MM	**Rosselet,** Fritz, inst.,	Bevaix.
	Latour, L., inspect.,	Corcelles.
	Hoffmann, F., inst.,	Neuchâtel.
	Brandt, W., inst.,	Neuchâtel.
	Rusillon, L., inst.,	Couvet.
	Barbier, C.-A., inst.,	Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM.	**Pache,** A., inst.,	Moudon.
	Rochat, P., prof.,	Yverdon.
	Cloux. J., inst.,	Lausanne.
	Baudat, J., inst.,	Corcelles s/Concise
	Dériaz, J., inst.,	Baulmes.
	Magnin, J., inst.,	Lausanne.
	Magnenat. J., inst.,	Oron.
	Guidoux, E., inst.,	Pailly.
	Guignard, H., inst.,	Veytaux.
	Faillettaz, C. inst.,	Arzier.
	Briod, E., inst.,	Lausanne.
	Visinand. E., inst.,	La Rippe.
	Martin, H., inst.,	Chailly s/Lausanne

Tessin.

M.	**Nizzoia,** prof.,	Lugano.

Suisse allemande.

M.	**Fritschi,** Fr.,	Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent,** Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.

Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.

Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz,** A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries

Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.

Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

On demande des institutrices pas trop jeunes qui seraient disposées à se consacrer à la Mission. S'adresser à M. le pasteur **Genton,** à **Lausanne,** qui renseignera.

Belle vitrine à 4 côtés

à remettre H33618L

à un prix très avantageux.

Pourrait servir pour musée ou pour bazar.

S'adresser à Georges Bridel & Cie, éditeurs, Lausanne.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, **LAUSANNE** — Rue de Flandres, 7, **NEUCHATEL**
Rue Colombière, 2, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

FLORES

BIBLIOTHÈQUE DE POCHE DU NATURALISTE

Ces volumes se vendent cartonnés toile pleine, souple, coins arrondis, tranches rouges.

Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des bois, à l'usage des promoneurs et des excursionnistes, par R. Siélain.

Série I. — 128 planches coloriées et 23 planches noires représentant 181 plantes ou arbres communs en France, avec 162 pages de texte 6 50

Série II. — 128 planches coloriées et 23 planches noires représentant 154 plantes ou arbres communs en France, avec 162 pages de texte. . . 6 50

Série III. — 128 planches coloriées représentant 129 plantes communes en France, avec 154 pages de texte. 6 50

Flore coloriée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes de la Suisse, de la Savoie, du Dauphiné, des Pyrénées, de l'Auvergne, des Cévennes, du Jura et des Vosges, 3 séries à 6 50

Une nouvelle édition est en préparation. La 1re série paraîtra en juillet 1906.

Assortiment complet des cartes publiées par le Bureau topographique fédéral.
Guides divers — Demander le catalogue complet.

Instituteur allemand cherche

pour se perfectionner dans la langue française,

Pension-Famille

dans la Suisse française pendant les grandes vacances. Offres sous **U. 3658 à Haasenstein & Vogler, A.G., Strasbourg, Alsace.** H3658D

Stations climatériques

MACOLIN et EVILARD

(900 m.) **(700 m.)**

Station de chemin de fer de Bienne (C. F. F.) — Gorges de la Suze — Place de fête pour sociétés et écoles.

Funiculaire Bienne-Macolin. — Prix pour écoles . Montée, 20 cent. — Descente 10 cent. — Retour 25 cent. BL.174Y

Funiculaire Bienne-Evilard. — Prix pour écoles : Montée, 10 cent. - Descente, 10 cent.

Maître secondaire de la Suisse allemande

désire pension pour **15 jours** chez un collègue de la Suisse française, de préférence à la campagne. S'adresser à M. **A. Dœrler,** maître secondaire, à **Rapperswil** (St-Gall).

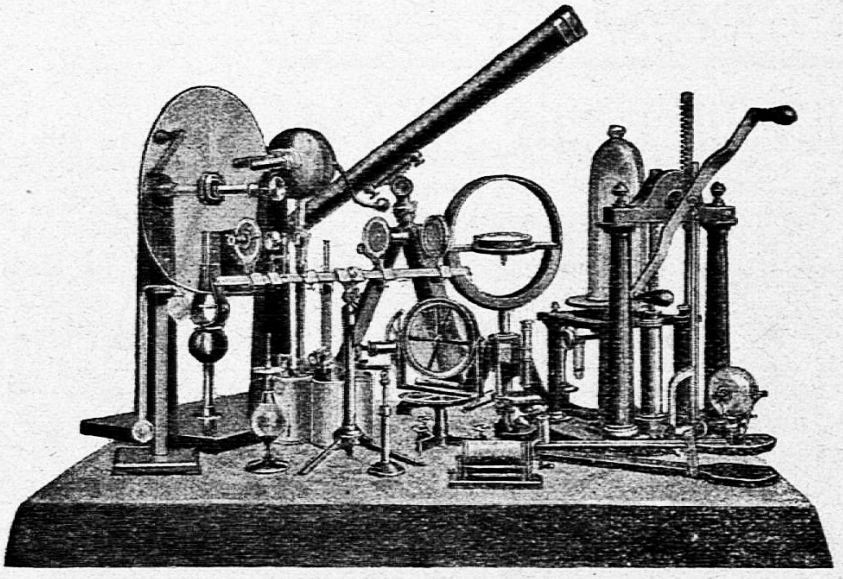

Trüb, Fierz & Cº

Hombrechtikon-Zürich

livrent
comme spécialités des

Appareils de physique et de chimie

comme aussi des

installations complètes d'écoles.

Catalogues gratis et franco à disposition.

Je cherche pension de famille. H67771
Offres à **Lehrer E. Schultheis, Francfort s/M.**

P. BAILLOD & CIE

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. —▪— Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.
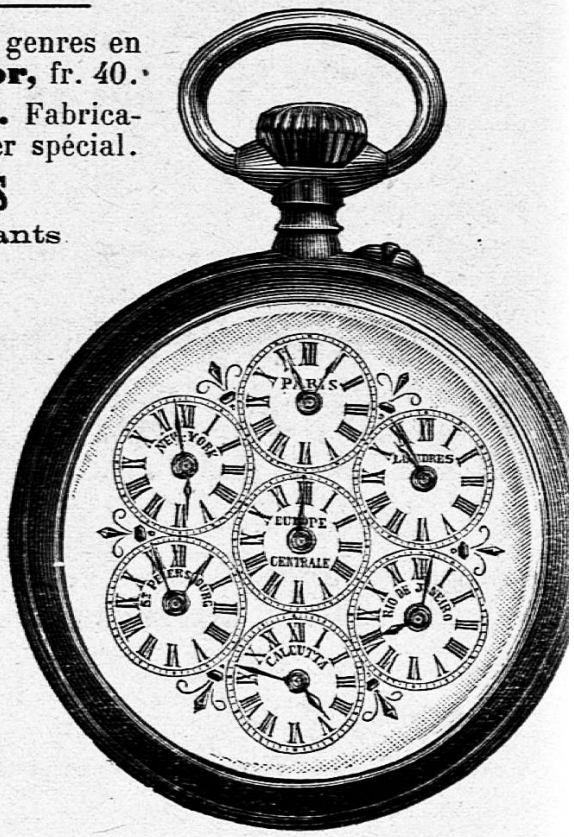
Remise
10 % au corps enseignant.